

25^{c.}

Journal du Lot

25^{c.}

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche

Abonnements

	3 mois	6 mois	1 an
LOT et Départements limitrophes	11 fr. 50	21 fr.	38 fr.
Autres départements	12 fr.	22 fr.	40 fr.

TÉLÉPHONE 31 COMPTE POSTAL : 5399 TOULOUSE

Les abonnements se paient d'avance
Joindre 1 franc à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. GOUESLANT, Directeur

Rédacteurs : Emile LAPORTE, Louis BONNET, Paul GARNAL

Les Annonces sont reçues au bureau du Journal.

Publicité

ANNONCES JUDICIAIRES.....	1 fr. 70
ANNONCES COMMERCIALES (la ligne ou son espace).....	1 fr. 70
RECLAMES 3 ^e page (— d ^e —).....	2 fr. 75
» 2 ^e page (— d ^e —).....	4 fr. 50

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le Journal du Lot pour tout le département.

LES ÉVÉNEMENTS

Quelques commentaires du journal socialiste, « le Populaire », sur des faits qui nous montrent l'abjection du régime soviétique qu'on a l'audace d'offrir au peuple français comme un idéal !

Puisque nous en avons le loisir, il est excellent pour notre instruction de regarder un peu chez les autres. Particulièrement dans cette Russie qu'un parti gouvernemental de chez nous veut nous imposer comme modèle.

Plusieurs ouvrages récemment parus nous ont renseignés sur la réalité des faits que les tyrans bolchevistes s'efforcent de tenir cachés. Ils n'y réussissent pas toujours et se trouvent parfois contraints d'engager des actions publiques comme ces procès qui ont projeté quelques lueurs dans les sinistres dessous du régime.

Nous y avons vu défilés tous les grands ducs du soviétisme s'accusant eux-mêmes de vols, de concussion, de brigandage organisé pour l'exploitation du peuple, de trahison, d'assassinat !... Pourriture et corruption qu'on ne pouvait tout de même pas pas imputer au « capitalisme ».

Il se prépare un autre procès qui promet de révéler des ignominies pires encore que les précédentes. Celui du grand chef de cette infâme police communiste dont les exploits ont dépassé en abominations ceux de la police tsariste !... Et ce n'est pas peu dire !

L'accusé ne sera rien de moins qu'un des plus hauts seigneurs du régime, Iagoda, qui depuis des années dirige les forces immenses de la Guépéou, cette formidable organisation de mouchardage et d'assassinat qui tient la population russe sous la terreur !

Comme on sait, Iagoda vient d'être destitué, emprisonné, mis en accusation. Et si les débats de son procès — en admettant qu'il ne soit pas exécuté discrètement, après avoir été torturé suivant les procédés qu'il a si souvent appliqués aux autres — sont publics, on peut s'attendre à d'intéressantes révélations.

En attendant, l'arrestation de celui qui fut, en Russie, l'instrument de la dictature provoque une attention qui s'exprime en France par de nombreux commentaires. Et les plus prudents ne sont pas les moins significatifs.

Écoutez seulement ce qu'en a dit le citoyen Séverac, secrétaire-général du parti S.F.I.O. dans l'organe officiel dudit, dans le Populaire, qui est en même temps l'organe officiel du gouvernement. Après avoir rappelé ce qu'était Iagoda, le rédacteur du Populaire ajoute :

« Nous avons donc le droit de railler son d'ores et déjà comme s'il était en effet le plus odieux et le plus abject des hommes entre les autres, mais duquel les destinées de la révolution russe ont été placées, tant les griefs qu'on articule contre lui l'emparent en gravité sur ceux dont eurent à répondre les inculpés des procès antérieurs. »

Ces griefs accusent d'ailleurs les accusateurs autant que l'accusé, car ils ne pouvaient pas les ignorer. Très modérément M. Séverac, dans le Populaire, les formule ainsi :

« On lui reproche d'avoir fait servir à la satisfaction de ses convoitises et de ses appétits personnels — luxe, noise, vengeances, etc. — les pouvoirs pratiquement illimités dont on l'avait investi. »

A travers ces formules discrètes et polies, vous pouvez aisément imaginer les horreurs du système et les révoltantes persécution auxquelles le malheureux peuple russe est livré comme une proie à de grands fauves.

Avec tous les ménagements qu'il doit à ses alliés, à ses bons amis communistes, M. Séverac ne manque tout de même pas de leur dire. Il leur soumet, en effet le simple petit raisonnement suivant :

« Lorsque les victimes de la répression policière en U.R.S.S. se plaignaient de sa cruauté et de son arbitraire, elles pouvaient bien avoir raison au moins quelquefois, puisque celui qui ordonnait, dirigeait et faisait exécuter cette répression a à répondre aujourd'hui des pires crimes et que, si l'on en croit les informations de Russie, sa mise en accusation a été accueillie

« par tout le pays comme un grand acte de justice et de délivrance. »

Il est difficile de répondre quelque chose de pertinent à cette argumentation. Ou bien les staliniens sont des menteurs et des tyrans quand ils accusent Iagoda de tous ces crimes. Ou bien on avait raison de dire que, sous leur gouvernement, le peuple russe était soumis à une tyrannie comparable à celle des pires satrapes orientaux.

Et si l'on essayait de nous faire admettre que ces staliniens ne savaient rien, qu'ils croyaient à la pureté de leur police et que jamais ils n'ont entendu percer contre elle la moindre plainte, alors on serait en droit de leur demander s'ils se f... de nous !

Même en ce cas, ces gouvernants seraient coupables de trop d'innocence. Des dictateurs ne peuvent rejeter sur personne la responsabilité de leurs actes. C'est eux et eux seuls qui choisissent leurs fonctionnaires. C'est d'eux et d'eux seuls que ceux-ci tiennent leur pouvoir. S'ils donnent leur confiance à des brigands, à des voleurs, à des tortionnaires, ils sont indignes de leur mission. Plus ils ont de puissance et plus ils ont de responsabilité.

Les actes de ce Iagoda sont des actes de gouvernement et s'il est coupable, en bonne justice, c'est le gouvernement qui devrait être puni.

Vous pensez bien qu'il n'en sera rien et que le dictateur rouge s'arrangera pour étouffer l'affaire en étouffant Iagoda.

En tout cas, suivant le Populaire lui-même, ce qu'on en sait est déjà suffisant pour nous montrer à plein l'abjection de ce régime dégoûtant qu'on a l'audace d'offrir au peuple français comme un idéal.

Emile LAPORTE.

UN PETIT MOT D'ECRIT

L'École du crime

Par le temps qui court, les lauriers ne pleuvent pas sur le Ministre de l'Intérieur, mais tout le monde sera d'accord, aujourd'hui, pour lui en offrir une gerbe. Il vient, en effet, de s'intéresser à un très grave problème de moralité publique en jetant les yeux sur les films policiers.

On sait quelle vague ce genre de spectacle a rencontrée chez nous depuis une vingtaine d'années. Le goût nous venait, bien entendu, d'Amérique qui a fort à faire, cependant, pour assurer sa sécurité et qui pourrait s'abstenir d'instituer le crime en exemples. Histoires de gangsters et de détectives firent aussitôt florès et Dieu sait si les auteurs ont exploité le filon. Du moment que cela répondait au goût de la foule, chacun s'est mis l'esprit à la torture pour lui en servir de plus en plus corsés, tant et si bien qu'à l'heure présente, il est indéniable que le cinéma est devenu l'école pratique des mauvais garçons qui, à raison de cent sous par séance, apprennent la manière d'attaquer les banques avec un minimum de risques et un maximum de succès, de dévaliser les bijoutiers et les encaisseurs, de briser les devantures et de percer les murailles et même de mener à bien des entreprises plus délicates encore et quelquefois plus sanglantes. Avec la manière de se tirer d'affaire, naturellement...

« Les sceptiques ne haussent pas les épaules et qu'ils prennent la peine de réfléchir. Ils ne nous diront pas que la manière des criminels s'est transformée et, si l'on peut dire, améliorée toute seule. Jadis, les voleurs étaient des agneaux, qui pratiquaient la cambriole élémentaire ; depuis qu'ils ont reçu, au cinéma, de si utiles leçons de crimes, le métier s'est transformé. On y voit grand, et la conséquence, c'est la statistique criminelle qui nous la fait connaître, et aussi les faits divers dramatiques dont la « grande presse » nous accable. »

Fallait-il laisser aller les choses pour le plus grand dommage des honnêtes gens, ou fallait-il mettre un terme à ce dangereux enseignement ? C'est la seconde solution qu'a choisie le Ministre. Il n'y aura, pour l'en blâmer, que les malfaiteurs privés de leur centre d'études et les esprits mal équilibrés auxquels des spectacles pimentés sont nécessaires. Ceux-là ne cherchent dans les films que des émotions ; peut-on soutenir qu'ils étaient très fous et qu'il est impossible d'en faire naître de plus saines ?

On va donc interdire le film policier et, à cet effet, la censure qui existait déjà, mais qui ne fonctionnait guère, va devenir plus sévère. Si elle est, désormais, à la hauteur de sa tâche, les résultats seront féconds. Et qu'on ne vienne pas, à

Informations

Election législative

Le scrutin de ballottage, pour l'élection législative de Mortain, a eu lieu dimanche.

Le docteur Malon, républicain de gauche, 5.784 voix, élu.

Le docteur Gautier, P.S.F., 5.718. Les autres candidats s'étaient désistés. Il s'agissait de remplacer M. Guérin, U.R.D., élu sénateur.

Le Congrès radical-socialiste

Le Congrès des Jeunesses radicales-socialistes de Carcassonne, s'est ouvert dimanche matin. 2.500 délégués étaient présents.

M. Toney, maire de Carcassonne, a souhaité la bienvenue aux congressistes.

M. Raynaud, sénateur, a déclaré : « Nous sommes contre les communistes pour le maintien de la propriété individuelle, pour l'exercice du pouvoir régulier, possible, seulement, dans l'ordre et la liberté. »

M. Sableau, président des Jeunesses radicales-socialistes, développe le programme de ce parti.

Un banquet a eu lieu sous la présidence de M. A. Sarraut et de M. Yvon Delbos, ministre des Affaires étrangères qui ont prononcé des discours très applaudis. M. Sarraut a déclaré : « Nous n'acceptons aucun impératif de dictature, pas plus celle des masses que celle d'un homme. »

M. Yvon Delbos constate que cette manifestation prouve la vitalité du parti radical-socialiste.

Après les discours, un ordre du jour a été voté : « Les membres de la Fédération radicale-socialiste de l'Aude déclarent maintenir leur adhésion au Front populaire, mais à la condition que le Gouvernement prendra les mesures nécessaires pour faire respecter la liberté du travail et la liberté de réunion. »

De nombreux parlementaires assistaient à cette manifestation radicale-socialiste, parmi lesquels se trouvaient MM. Loubet et Garrigou, sénateurs du Lot.

Sur les chantiers de l'Exposition

L'activité sur les chantiers de l'Exposition était samedi, ce qu'elle fut tous les samedis précédents, c'est-à-dire réduite à sa plus simple expression. Si l'on travaillait un peu au Trocadéro et à la porte monumentale de l'Alma, par contre, les pavillons du Centre régional et ceux situés sur les rives de la Seine, étaient presque complètement abandonnés.

M. Léon Blum avait pourtant reçu vendredi une délégation des divers corps de métiers, conduite par M. Arrachart, de la Fédération du bâtiment, afin d'examiner les moyens propres à hâter les travaux de l'Exposition.

La France est jalouse

Président le banquet de l'Association des médaillés militaires à Crest (Drôme), M. Archimbaud, député, président du Conseil général, a déclaré :

« Nous avons su bannir toute discussion de politique intérieure de nos associations, et nous avons bien fait, mais nous ne devons pas nous désintéresser de ce qui se passe à l'étranger, voulant placer la France au-dessus de tout. »

« Les quelques journées que je viens de passer à l'étranger m'ont donné la certitude que notre pays est fortement jaloux, je dirai même détesté. On cherche à nous isoler en Europe. »

« Une campagne antifrançaise méthodique, bien orchestrée, est dirigée contre nous. Il faut réagir et tout de suite. »

Médiation en Espagne

Dans certains milieux politiques de Washington, tout en démentant que M. Roosevelt ait été invité à tenter une médiation en Espagne, on semble convaincu que cette question fera le principal objet de l'entretien que le président aura avec le premier ministre belge dans le courant du mois de juin prochain.

Fantaisistes, ou seulement prématurés, de tels bruits attestent, en tout cas, l'importance exceptionnelle de la mission confiée à M. Van Zeeland.

Allemagne et Etats-Unis

Dans un discours qu'il a prononcé devant un Congrès de journalistes, à Washington, M. Luther, ambassadeur d'Allemagne, a regretté les attaques portées par certains Américains contre l'hitlérisme.

« Vous devez, a-t-il dit, accepter l'Allemagne telle qu'elle est. Il y a certaines choses que vous n'aimez pas en elle, mais vous devez reconnaître que l'Allemagne est une nation utile et forte. »

« Le Reich poursuit un but unique : sortir de la situation créée par les entraves que lui a imposé le traité de Versailles. »

« Le Reich veut vivre en paix avec les autres nations, mais cette paix doit être constructive si nous voulons réaliser une coopération internationale que vous semblez ici désirer si ardemment. »

« Ce propos, nous parler de liberté violée et de pensée asservie ; on a malmené celle-ci et celle-là pour des causes beaucoup moins saines. »

Daniel BRUCE.

En Roumanie

L'ex-prince Nicolas, frère du roi Carol, a adressé au président du conseil la lettre suivante :

« Apprenant que des bruits m'associaient à des groupements politiques, ainsi qu'à d'autres manifestations et agitations qui, si elles continuent, peuvent être nocives, je déclare que je n'ai aucun contact personnel ou autre avec aucun groupement politique. Je tiens à protester contre ces bruits en vous priant de prendre les dispositions que vous jugerez nécessaires pour y mettre fin. — NICOLAS. »

La lettre de l'ex-prince se réfère aux bruits d'après lesquels celui-ci aurait été en contact personnel avec des éléments de l'organisation extrémiste de droite nommée « Garde de Fer », dont il aurait recherché l'appui.

EN PEU DE MOTS...

— En vue d'honorer le mémoire du grand pilote Jean Mermoz et de ses compagnons disparus dans l'Atlantique, le Ministre de l'Air a décidé l'émission de deux timbres-poste à l'effigie du célèbre aviateur.

— La grève générale a éclaté dans les cinémas parisiens, les music-halls et les cirques, dimanche.

— A quelques kilomètres de Lisieux, une collision s'est produite entre une moto et un car de Radio-Normandie. Le motocycliste, mécanicien à Caen, a été grièvement blessé. Un camarade, Paul Grouss, qui était derrière lui a été tué.

— La Cour d'assises de Berlin a condamné à la peine de mort, trois anciens membres des Jeunesses communistes. Ils étaient accusés d'avoir, il y a 5 ans, pris d'assaut un local de réunion, près de Berlin.

— On a arrêté à Lille, un nommé Henri Vranckx, pour exercice illégal de la médecine. Il donnait ses consultations dans un hôtel de Lille. Il s'était procuré des papiers d'identité français.

— Les grands chantiers des constructions navales, en Italie, passent sous le contrôle de l'Etat. Cette mesure intéresse les chantiers dont le capital nominal n'est pas inférieur à 100 millions de francs.

NOS ÉCHOS

Trop tard.

Tommy bavarda constamment à table, ce qui lui attire de vives réprimandes.

Ce soir-là, Tommy semble vivement désireux de dire quelque chose, mais chaque fois qu'il se prépare à ouvrir la bouche, il rencontre le regard courroucé de ses parents.

Enfin, n'y tenant plus, Tommy se décide à implorer l'indulgence paternelle et le père demande :

— Eh ! bien, Tommy, qu'as-tu à dire ?

— Peut-on manger les chenilles ? demandait-il.

Non, mon demandeur le père, mais pourquoi ne demandes-tu cela ?

— C'est parce qu'il y avait une chenille dans votre salade, mais je vois qu'elle a disparu...

Malice irlandaise.

Pendant la grande guerre, un soldat irlandais, combattant sur le front français, reçoit de sa femme une lettre lui annonçant qu'il ne reste pas au village un seul homme valide et qu'elle est contrainte de labourer son petit champ.

L'Irlandais répond par ces mots : « Pour l'amour de Dieu, Brigitte, ne labourez pas le champ, c'est là que se trouvent les armes. » Bien entendu la lettre du soldat est censurée et le jour même un camion amène une équipe d'hommes en kaki qui se mettent en devoir de retourner le champ où ils ne trouvent naturellement rien.

La ruse du soldat avait réussi et dans sa prochaine lettre à sa femme, il lui dit : « Maintenez, vous pouvez semer. »

Au pays des Soviets.

Le dictateur communiste de la Russie, Staline, visite un kolkhoze (exploitation collective). Il s'adresse à un paysan et lui demande s'il est heureux.

— Oh ! oui ! Sans doute... Mais...

— Mais quoi ?

— Eh ! bien, voilà du temps du tsar, j'avais trois pantalons, maintenant, je n'en ai plus qu'un.

— La belle affaire ! Sais-tu qu'il y a des nègres qui n'en ont point ?

— Ah ! dit le paysan pensif. Alors, c'est sans doute qu'ils ont des Soviets depuis plus longtemps que nous.

Un imbécille.

M. Aubert qui, à la suite d'une intervention fort judiciaire, se vit injurier par un communiste, lui répondit vivement.

— Vous êtes un imbécille !

A ce mot, M. Herriot se lève et dit : — M. Aubert, je vous rappelle à l'ordre.

Alors le député des Sables-d'Olonne : — Pour avoir dit « Vous êtes un imbécille » ?... Si j'avais su, pour le même prix je lui aurais dit autre chose !..

QUESTION DU JOUR

LA LIBERTÉ DE LA PRESSE

Le projet de loi voté par la Chambre des députés, au lendemain du suicide de M. Salengro, ministre de l'Intérieur, portait une grave atteinte à la liberté de la presse. Ce projet, dont le vote définitif eût troublé profondément l'existence de la plupart des journaux de province, établissait, en fait, sous couleur de poursuivre la publication de fausses nouvelles, le délit d'opinion et instituait un régime incompatible avec notre Droit républicain. Obéissant à la poussée communiste, la Chambre avait imaginé un ensemble de mesures coercitives dignes des pays de dictature.

Cependant, le texte gouvernemental, adopté par cette assemblée, devait faire l'objet des délibérations du Sénat. Celui-ci n'a pas cessé de s'en préoccuper. Alors qu'on l'accusait méchamment de le laisser dormir, de réaliser autour de cette réforme l'obstruction du silence, sa Commission de législation civile et criminelle l'étudiait, au contraire, avec le plus grand soin et en s'entourant de tous les renseignements nécessaires. Toutes les associations de presse furent entendues, ainsi d'ailleurs que le Président du Conseil. La Commission voulut aussi se rendre compte des conditions d'existence de la presse de province, et elle comprit très vite que la Chambre, dans sa hâte à obtempérer aux volontés gouvernementales, avait témoigné d'une ignorance scandaleuse de la profession qu'elle avait réglementée de la façon la plus sotté, dans un esprit de haine et de partialité révoltant.

Cela ne signifie pas qu'il n'y ait pas une réforme à accomplir et qu'il ne faille pas trouver le moyen de mettre un terme à des abus, notamment en ce qui concerne la diffamation. Tout le monde est d'accord là-dessus. Mais il convient de légiférer dans le sens des principes fondamentaux de notre Droit républicain, si l'on veut faire œuvre durable et saine ; or, la Chambre, à la demande du Gouvernement, n'avait fait qu'une loi d'exception, d'ailleurs à peu près inapplicable, et qui, sous couleur de réprimer plus efficacement les abus, transformait la situation claire, franche, honnête de la plupart des journaux, en une situation purement fictive, car il saute aux yeux que la forme sociale est incompatible avec l'existence d'une foule de petits organes, qui rendent pourtant de grands services, mais qui sont dans l'impossibilité de se constituer en société. C'est comme si, l'on voulait obliger le petit artisan rural, pour exercer son métier, à s'organiser sur le même pied qu'une entreprise industrielle. Le sectarisme, en politique est plus stupide encore qu'odieuse. Mais la Commission du Sénat a remis de l'ordre et de la sérénité dans le sottisier que la Chambre lui a envoyé. Son texte respecte les conquêtes républicaines qui ont donné à la presse la liberté dont elle jouit en vertu de la loi du 29 juillet 1881 ; il n'en réprime pas moins les abus, toujours détestés.

Bref, la Commission de législation du Sénat a fait une œuvre sévère, mais équilibrée et qui atteint le but que souhaitait les honnêtes gens sans étouffer la liberté, sans donner de gages aux partisans des régimes totalitaires qui veulent imposer à un pays libre la dictature d'une classe ou d'un parti.

Maurice DUVAL.

Par télégraphe.

Depuis plus de six mois M. Marty est, au vu et au su de tous, en Espagne. Il vote tout de même régulièrement, à Paris, pour le gouvernement.

— C'est extraordinaire, dit ces jours-ci M. Louis Rollin, notre collègue Marty est à Madrid et je m'aperçois qu'il prend part à tous nos scrutins. Aurait-il donc le don d'ubiquité.

— Pas du tout, répondit M. Ducloux. Nous le mettons au courant des débats, et il vote par télégraphe.

tables, auxquels la licence peut donner lieu. Tout citoyen, dit la Déclaration des Droits de l'Homme, peut parler, écrire, imprimer librement, sauf à répondre de l'abus de cette liberté dans les cas déterminés par la loi. »

La liberté de la presse comporte donc le droit, pour un journal, de naître et de vivre librement, le droit d'exprimer sa pensée librement, le droit d'être jugé par une juridiction indépendante du pouvoir, par la juridiction populaire. La Commission du Sénat a, par suite écarté, comme attentatoire à cette liberté, l'obligation par les journaux ou écrits périodiques de se mettre en société, de publier le chiffre de leur tirage, des abonnements, des inventus, leur bilan et leurs comptes de profits et pertes. Ces imbécillités n'ont pas trouvé grâce auprès de la Commission de législation qui a également écarté les dispositions autorisant le Gouvernement à interdire la mise en vente à l'étranger de journaux parus en France. Enfin, elle a maintenu les dispositions de l'art. 27, de la loi de 1881, sur les fausses nouvelles. Elle a considéré qu'on livrerait la presse à l'arbitraire si l'on pouvait faire dépendre le délit de fausses nouvelles du point de savoir si elles ont été ou non de nature à produire un effet nuisible à la paix publique et aux relations internationales. De telles dispositions, en effet auraient pratiquement entravé toute liberté d'opinion. On sait, en effet, ce que le Gouvernement entend par fausses nouvelles, et qu'il suffirait de démentir des informations vraies pour créer, à l'encontre des journalistes indépendants, le délit qui lui permettrait de les frapper. La Commission a, de plus, maintenu à l'égard de l'homme public, objet d'une diffamation, la compétence de la Cour d'assises. Par contre, elle a inscrit dans son texte, l'obligation, légitime, pour les auteurs des affiches et des tracts, d'y apposer leur signature ; elle a étendu le droit de réponse aux affiches, tracts, informations radiodiffusées ou projetées ; elle a interdit la divulgation des actes d'une instruction en cours et supprimé la fiction du gérant responsable, pour incriminer l'auteur et le directeur, ou à défaut le rédacteur en chef, ou l'imprimeur, ou les vendeurs, distributeurs et afficheurs. Elle a aggravé les pénalités, réglementé strictement la procédure devant la Cour d'assises, supprimé l'abus des témoignages sans rapport direct avec le procès, et pris toutes dispositions de nature à accélérer la marche des affaires de presse et à rendre impossibles les procédures purement dilatoires.

Un homme sans loisirs.

Poursuivi pour vagabondage, un Londonien est interrogé par le juge, qui demande sa profession :

— J'en ai deux, répond le délinquant, quand je ne suis pas chômeur, je suis hospitalisé.

— Je me demande ce que vous faites dans vos moments de loisirs, remarque le juge.

LE LISEUR.

Chronique du Lot

Dans le sillage de Gambetta

Dernièrement, nous avons annoncé le décès, à Cahors, de Mme Edoux, âgée de 94 ans.

Sa famille avait joué un certain rôle auprès de Gambetta. En effet, au lendemain de la guerre de 1870, l'Assemblée Constituante, issue du suffrage universel, était en majorité réactionnaire. Gambetta, craignant pour sa sécurité, fut se réfugier à Saint-Sébastien. Il était pauvre, comme toujours ; il n'osa pas s'adresser à son père et il pria un ami, M. Edoux, liquoriste à Cahors, rue du Portail-Alban, de lui prêter une certaine somme, ce qui fut fait.

M. Edoux est mort depuis longtemps, mais sa veuve vient de mourir, à Cahors, laissant un fils.

M. Edoux avait une sœur, Mme Agar, très ambitieuse. Celle-ci, quelques années après 1870, obtint, par Gambetta, la nomination de son mari au poste de directeur du Casino d'Aix-Bains. Lorsque Gambetta forma son ministère, elle insista pour que son mari fut nommé trésorier-payeur général à Cahors. Il n'y resta que quelques mois. Mme Agar a laissé deux filles qui sont mortes à Cahors : Mme Talbot qui n'a eu qu'un fils, tué à la guerre, et Mme Egert, dont le fils, poète, lauréat de l'Académie des deux Fleurs de Toulouse, est bibliothécaire au ministère de la marine.

DAYMARD.

Magistrature

L'épreuve écrite de l'examen professionnel d'entrée dans la magistrature aura lieu pour la session d'avril 1937 à Toulouse, pour les candidats des cours d'appel de Toulouse, Agen et Montpellier.

Notre excellent compatriote, M. Philippin, Conseiller à la Cour de Cassation, est nommé président du jury de l'examen professionnel d'entrée dans la magistrature.

P.-O.-MIDI

Notre compatriote, M. Emilien Andrieu, des Junies, est nommé employé auxiliaire au bureau du district du P.-O.-Midi, à Libos.

Notre compatriote, M. André Rousille, admis au concours d'ajusteur-mécanicien à la Cie du P.-O. est nommé à Brive.

Enseignement primaire

Mlle Geneviève Ferrié est nommée institutrice suppléante à Carnac-Rouffiac.

Mérite agricole

M. Jean Bramarigues, propriétaire à Sénailac ; François Doumerc, propriétaire à Crayssac sont nommés chevaliers du Mérite agricole. Nos félicitations.

Comptabilité publique

En application des dispositions du décret du 1^{er} septembre 1936, portant réforme de la comptabilité, le trésorier-payeur général du Lot est, depuis le 1^{er} avril 1937, assignataire des dépenses administratives des régies financières ; administration de l'Enregistrement, des Domaines et du Timbre ; administration des Contributions indirectes.

Police

M. Gamel, inspecteur principal de police spéciale de 1^{re} classe, officier de police judiciaire, à Toulouse, est nommé inspecteur principal de police spéciale de 1^{re} classe de la surveillance du territoire, officier de police judiciaire, à la même résidence.

Nous adressons nos vives félicitations à M. Gamel qui compte à Cahors de nombreux amis.

Emploi réservé

Notre compatriote, M. Larche, candidat militaire, est nommé auxiliaire distributeur des Postes, à Montpezat-du-Quercy (Tarn-et-Garonne).

Eaux et forêts

Notre compatriote, M. Boyer, sous-officier au 56^e R.A.D., de Saint-Clair, vient d'être reçu au concours de commis aux écritures pour les Eaux et Forêts.

En matchant

Au cours d'un match, M. G. Feyt, de l'équipe de l'A.O. Alviagnacois, a reçu un coup violent au poignet gauche qui fut fracturé. Incapacité de travail de 30 jours.

EDEN

MERCREDI — JEUDI — SAMEDI et DIMANCHE (à 21 heures)
DIMANCHE (matinée à 14 heures 45)
le champion du monde de natation

Johnny WEISSMULLER

dans le plus beau film d'aventures tourné jusqu'à ce jour

Tarzan s'évade

suite de « Tarzan l'Homme singe » et « Tarzan et sa compagnie »

EN COMPLEMENT :

LE VOL SANS MOTEUR

intéressant documentaire

LE COUPABLE

film policier

LA RUCHE EN JOIE

magnifique dessin animé en couleurs

UNION FEDERALE des COMBATTANTS ET VICTIMES DE LA GUERRE

L'Union Fédérale des Combattants et Victimes de la Guerre du Lot, tiendra son Congrès annuel à Cahors les 24 et 25 avril prochains.

Samedi 24 avril réunion des Commissions d'étude des vœux à la Mairie de Cahors.

Dimanche 25 avril, journée de clôture du Congrès, sous la présidence d'honneur du camarade Rivière, Ministre des Pensions, que représentera M. Audry, son chef de Cabinet, avec le concours d'André Jacques, administrateur de l'Union Fédérale et de Jean Mouraille, Président des Jeunes de l'Union Fédérale.

Le rassemblement des congressistes commencera à 9 h. 30 dans la cour de la gare de Cahors. A 10 heures précises, le cortège partira de la gare pour se rendre au Monument aux Morts et de là au Théâtre où se tiendra l'Assemblée générale.

A 13 heures, à la salle des tabacs, grand banquet de clôture, présidé par André Jacques.

Camarades combattants et victimes de la guerre, venez nombreux assister à la manifestation du 25 avril et prouver ainsi votre attachement à l'Union Fédérale.

Le Bureau de l'Union Fédérale informe ses adhérents qu'à l'occasion du Congrès départemental un service sera célébré à la mémoire des enfants de Cahors morts pour la France dimanche matin, 25 avril, à 7 h. 1/2, en l'Eglise St-Urcisse.

Les adhérents sont invités à assister à cette cérémonie religieuse.

PRODUCTEURS DE BLÉ FAITES VOS DECLARATIONS D'EMBLAVURES

On nous communique :

Tout agriculteur doit déclarer du 15 avril au 2 mai, dernier délai, la superficie des terres labourables qu'il a ensemencées en blé. Cette déclaration s'effectue à la Mairie de la commune où se trouve le siège de l'exploitation et doit être parfaitement conforme à la vérité.

Agriculteurs, producteurs de blé, n'oubliez pas de faire votre déclaration d'emblavure avant le 2 mai, car vous ne pourriez :

1^o Ni pratiquer l'échange de blé contre pain ;

2^o Ni faire en août votre déclaration de récolte, d'où impossibilité absolue de vendre votre blé et de profiter des avantages offerts par la loi du 15 août 1936, sur l'Office du blé ;

3^o Vous seriez également passibles des pénalités prévues par l'article 31 de la même loi.

Communiqué par le Comité départemental des Céréales du Lot.

Médaille militaire

La médaille militaire est décernée à M. Ludovic Bernardie, du moulin de Labessières (commune de Gorses) pour faits de guerre. Félicitations.

Braconnage

Au cours de leur tournée de surveillance, les gendarmes aperçurent, dans le ruisseau « le Carrey » (commune de Martel), deux filets dits « tramails ».

Ils retirèrent les engins et attendirent les pêcheurs. Mais ceux-ci ne vinrent pas. Les poissons furent jetés dans le ruisseau et les filets ont été envoyés au greffe du tribunal de Gourdon.

Bonne chasse

Au cours d'une battue qui a été organisée, dimanche, par la Société « la Vigilante », de St-Géry, un sanglier pesant 60 kilos a été abattu par M. Loumet, des Massières. Félicitations.

Un de moins !

M. Liauzon, propriétaire à Grégols, a abattu, dans les bois de Coursibas, un gros renard.

Pas de permis

Pour défaut de permis de conduire les motos, procès-verbal a été dressé à un habitant de Gramat.

TRIBUNAL CORRECTIONNEL

Coups. — Au cours d'une discussion, M. M..., marchand de cycles à Cahors a frappé M. Guy Boissy. M. M... est condamné à 16 fr. d'amende avec sursis.

Escoqueries. — Fernand Boudet, 36 ans, marchand d'autos à Montcuq, est condamné à 2 mois de prison pour tentative d'escoquerie.

Auto contre moto. — M. Rigal, en moto, fut heurté, au carrefour des routes de Fumel et de Vire, par l'auto conduite par M. Loubières, de Mauze. M. Rigal a été gravement blessé à la jambe droite. Jugement à quinzaine.

Heurtée par une auto. — Mme Magal, 70 ans, demeurant faubourg St-Georges, a été heurtée par l'auto de M. Baudel, de Flottes. Jugement à quinzaine.

La cambriole. — Gérard Lafargue, condamné déjà par le tribunal correctionnel de Toulouse, pour cambriolages, à 2 ans de prison et à la rélegation, comparait devant le tribunal de Cahors pour répondre d'un cambriolage qu'il a commis chez M. Roques, propriétaire à Crayssac (Lot).

Lafargue est condamné à 2 mois de prison, mais cette peine sera confondue avec les condamnations prononcées par le tribunal correctionnel de Toulouse.

Le Congrès des Anciens Combattants du Front à Castelnau

Le Congrès intercantonal des Anciens Combattants du Front qui doit avoir lieu à Castelnau le 25 avril prochain rassemblera ce jour-là dans notre coquette localité les adhérents des cantons de Cahors-Nord, Cahors-Sud, Castelnau, Lalbenque, Montcuq et Molières (Tarn-et-Garonne). Le Maire de la commune de Castelnau invite la population à pavoiser ; que notre jolie cité revête, ce jour-là, son gracieux décor des jours de grande fête ; que les drapeaux flottent non seulement au frontispice de nos bâtiments communaux mais aussi aux fenêtres de toutes les demeures ; il sait que la population de Castelnau fera tout son possible pour que notre ville soit des plus accueillantes afin que les nombreux congressistes de ce rassemblement combattant emportent de cette journée le meilleur souvenir.

Voici le programme de cette journée :

A 9 h. 30, rassemblement sur la grande place de la Mairie pour le défilé au Monument aux Morts.

A 10 h. 30, séance plénière du Congrès dans la salle des Fêtes.

A 12 h. 30, grand banquet de clôture qui réunira près de 500 convives. Que le soleil soit de la partie, et c'est une journée qui marquera pour Castelnau.

Cycliste contre cycliste

Dimanche, deux cyclistes, M. Galatrin, 22 ans et Mlle Choux, de Calviac, sont entrés en collision sur la route de Sarlat-Souillac. Le choc a été des plus violents.

M. Galatrin a été grièvement blessé à la tête et à la mâchoire fracturée et démise. Mlle Choux a reçu des contusions, mais sans gravité.

En fendant du bois

M. Gaston Ortalo, propriétaire à St-Sulpice en fendant du bois a été blessé, par un éclat de bois, à la tête et surtout à un œil. Il a été transporté à la clinique de M. Pechdo, à Villefranche.

En montant en voiture

M. Courtiol, propriétaire à Laverantière, s'apprêtait à monter dans sa voiture, lorsqu'il glissa et tomba sur les genoux. Il a été assez sérieusement blessé à un genou et a reçu les soins de M. le docteur Cambornac.

Tombé de charrette

M. Poulet, propriétaire dans la commune de Pontcuq, est tombé d'une charrette, en chargeant du bois. Dans la chute il s'est fracturé un bras.

Plainte

M. Laval, étameur ambulancier, demeurant au hameau de Goutterodon (commune de Latronquière) se trouvait dans sa roulotte avec sa femme, lorsque passeront cinq jeunes gens qui rentraient, vers 23 heures, chez eux.

Mais ils s'arrêtèrent devant la roulotte et tentèrent de la déplacer. M. Laval a porté plainte.

Contravention

Procès-verbal a été dressé à une débitante de boissons à Rocamadour, pour occuper deux employées de moins de 18 ans dans son débit.

Foire du 17 avril

La foire de samedi, 17 avril, a été peu importante. Pas de bœufs, pas de moutons.

Marché : Poules, 5 fr. ; poulets, de 6 à 7 fr. ; dindons, 4 fr. ; lapins, 3 fr. ; canards, 4 fr. ; pintades, de 6 à 7 fr. ; le tout le livre. Pigeons de 10 à 12 fr. la paire. Œufs, 4 fr. 50 la douzaine.

Halle : Pommes de terre, 35 à 40 fr. les 50 kilos ; Mais, 70 à 80 fr. le sac ; luzerne, 9 à 10 fr. le kilo ; trèfle, 5 francs le kilo.

Trouvailles

Il a été trouvée une fourrure d'enfant par Mme Passerieu ; une bicyclette, par M. Tauran ; une ceinture en cuir, par Mme Sougrioux ; une montre-bracelet, par Mlle Bédou ; un billet de banque, par Mlle Lacoste ; un bracelet, par Mme Passerieu ; une lampe de poche, par M. Monnet.

PALAIS des FÊTES

MERCREDI 21, JEUDI 22, SAMEDI 24
DIMANCHE 25 AVRIL
(en soirée à 21 heures)
DIMANCHE (matinée à 15 heures)

Simone SIMON, Jean-Pierre AUMONT et Raymond ROULEAU
DANS

l'œuvre délicieuse dédiée à notre jeunesse de France

Les beaux jours

EN COMPLEMENT

UNE DEMI-HEURE EN CORRECTIONNELLE (Comédie).

LES CHEVAUX DE FRANCE (Documentaire sur le haras du Pin).

CAHORS

PATIENCE ! ON REPARERA !

Le mauvais temps, les bourrasques que nous subissons depuis de trop longues semaines et dont encore, même les meilleurs météorologistes ne peuvent prévoir la fin, mettent en bien mauvais état trottoirs, artères, places, rues de la ville. Le contraire serait surprenant !

Et tout naturellement, ce mauvais état provoque des récriminations de la part des usagers qui, de temps à autre, surtout dans la soirée, ont la guigne de ne pouvoir éviter, dans la rue, un amas de boue ou de patageur dans une mare d'eau sur un trottoir.

Temps de saison, dit-on : il faut, dès lors, être prudent, et ne s'engager que dans les artères relativement bien entretenues. Oui, mais alors, le trottoir de l'Hôtel de Ville, pour ne citer que celui-là, doit être évité par le promeneur, le passant ?

Eh ! évidemment, c'est prudent, car il est parsemé de superbes mares toujours remplies d'eau où passant et promeneur prennent un... désagréable bain de pieds.

Mais, c'est la faute au mauvais temps ; quand le soleil sera de retour, il est promis qu'on s'occupera de combler ces mares et de niveler, comme il convient, le trottoir municipal. Patience !

En attendant, que promeneurs et passants prennent toutes précautions pour éviter de fâcheux mais peu graves accidents.

L. B.

Retraités militaires proportionnels

Une réunion des retraités militaires proportionnels et des veuves des R.M.P. aura lieu à la Mairie de Cahors le dimanche 25 avril prochain, à 10 h. 30.

Ordre du jour : Lecture des statuts ; Election du bureau définitif ; Inscription des nouveaux adhérents ; Questions diverses.

Le bureau provisoire insiste tout particulièrement sur l'importance de cette réunion qui doit donner à la sous-section des R.M.P. de Cahors une impulsion nouvelle par l'élection régulière d'un bureau susceptible de prendre en mains, sans délai, les revendications légitimes de tous les militaires retraités proportionnels et de leurs veuves du département du Lot.

Pour tous renseignements complémentaires, s'adresser au secrétaire de l'A.R.M.P., siège social : Café Alsace-Lorraine, Boulevard Gambetta, Cahors.

Le Parti Social Français

On nous prie d'insérer : La Section de Cahors du Parti Social Français a le plaisir d'informer ses adhérents et ses sympathisants qu'une permanence est ouverte tous les jours de la semaine de 17 h. à 19 h. et le dimanche de 10 h. à 12 h., rue du Maréchal-Joffre, n° 6.

Les « Amis de l'Harmonie »

Mercredi 21 avril, répétition générale au théâtre, en vue du concert de la Croix-Rouge.

Présence obligatoire.

Paiement de pension

Les vétérans et sociétaires de la 50^e section de Cahors sont informés que leur pension pourra leur être payée à partir de ce jour. — Le Trésorier.

Classes 1920-21-22

Samedi soir à ce lieu, au restaurant Robinson, le banquet des classes 1920-1921-1922. Trente convives y assisteront et ont fait honneur à l'excellent menu qui leur fut servi par M. Espère.

Au dessert, les convives furent fort intéressés par des chants et des monologues et ce n'est que tard, dans la soirée qu'ils se séparèrent en se donnant rendez-vous à l'année prochaine.

Disparu

Stanislas Raynal, 37 ans, de Saint-Paul-Labouffie, était en traitement à l'hôpital de Cahors. Après guérison, il resta à l'hôpital comme employé aux écuries de l'établissement.

Mais vendredi soir, il quittait l'hôpital et depuis il n'a pas reparu. A-t-il été victime d'un accident ?

Un cheval dans une cave

Samedi, M. Cubaynes, propriétaire à Vayrols (commune de Flaujac) avait remis son cheval dans une écurie de l'Impasse Soullès, dans les Badernes.

Quand, le soir, il voulut repartir il se rendit à l'écurie pour ateler le cheval. Mais l'écurie était vide. Le cheval était dans la cave. La porte de la cave communiquait dans l'écurie. Le cheval avait fait tomber la porte et tout naturellement, il voulut sortir. Mais c'est dans la cave qu'il descendit.

Des voisins alertés par M. Cubaynes accoururent et ce fut après de longs efforts et à l'aide de solides cordes que l'on put remonter le cheval qui n'avait aucun mal. Il fut atelé et entra le soir même à Vayrols.

Tombola gratuite de la J.O.C.

Nous prie d'insérer :

N°s 106, 110, 120, 145, 147, 156, 204, 224, 246, 276, 283, 306, 308, 346, 370, 441, 580, 591, 622, 625, 655, 667, 674, 743, 761, 778, 818, 891, 943, 952, 953, 980, 1097, 1108, 1115, 1116, 1253, 1254, 1286, 1294, 1337, 1345, 1421, 1436, 1449, 1562, 1581, 1589, 1727, 1753, 1771, 1773, 1785, 1796, 1967, 1998, 1999, 2016, 2043.

P.-S. — Retirer les lots chez M. Bénech, Bd Gambetta (face Mairie).

CROIX ROUGE

La journée nationale du 25 avril

Nous rappelons que la Croix-Rouge Française organise, le 25 avril prochain, une grande Journée nationale de vente d'insignes sur la voie publique.

Tout le monde connaît les services que la Croix-Rouge Française rend au pays. Les anciens combattants n'ont pas oublié la sollicitude de ses 71.000 infirmières bénévoles et l'accueil qui leur a été réservé dans ses 1.500 hôpitaux. Ceux qui, maintenant, reçoivent des soins dans ses nombreux établissements de bienfaisance sont là pour témoigner comment elle continue, en temps de paix, son œuvre d'entraide et de soulagement.

Malgré le dévouement généreux de ses membres, la Croix-Rouge Française ne saurait subvenir aux besoins des trois mille œuvres dont elle a la charge, si elle ne pouvait compter sur l'appui et sur l'aide efficace de toute la population française.

Des insignes représentant l'emblème bien connu de la Croix-Rouge seront vendus le 25 avril. Nous sommes persuadés qu'ils obtiendront le plus grand succès et nous espérons que chacun voudra contribuer, pour sa part, à la réussite de cette grande Journée nationale.

Ecole de la Place Thiers

Amicale Séverine. — La fête annuelle de l'Amicale Séverine aura lieu, en matinée, à 14 h. 45, le dimanche 2 mai, au Théâtre municipal.

Les organisateurs mettent tout en œuvre pour charmer le public. La poésie de nos chansons populaires, de nos vieilles danses sera évoquée par de gracieux enfants gentiment costumés et l'on terminera en célébrant la gloire du nouveau printemps.

Dès le 20 avril, le Bureau de location sera ouvert pour les membres de l'Amicale Séverine. La carte donnera droit au demi-tarif. Elle devra être présentée au Bureau de location et au contrôle avec le billet spécial. Après le 28 avril, le Bureau de location sera ouvert pour tout le public.

Accident

M. Henri Silbère, ouvrier chez M. Chastanet, rue des Soubirous, en remuant des pièces de bois a été blessé à la face. Douze jours d'incapacité de travail.

Tarzan s'évade

L'Eden-Cinéma vous présente cette semaine un excellent film Tarzan s'évade, qui concrétise l'homme-singe imaginé par Edgar Rice Burroughs, est bien le plus « complet » de tous les Tarzan. Johnny Weissmuller, ce bel athlète qui est devenu, depuis sa toute première apparition, le prototype du Tarzan idéal, et son exquise compagne Maureen O'Sullivan, sont ici, comme toujours, les héros infiniment attrayants du film. A côté d'eux on retrouve avec plaisir Cheedah, cette intelligente guenon qui sait tenir son rôle comme une actrice accomplie.

Tarzan s'évade est le plus spectaculaire de la série des « Tarzan », il renouvelle la renommée de ses prédécesseurs, il y ajoute même encore de la grâce par l'idylle des deux héros et de l'angoisse par les scènes finales où la petite caravane se trouve aux prises avec les pirates diaboliques dans les marais infestés de monstres hideux.

Le film tout entier est animé d'un rythme prodigieux et les spectateurs le suivent avec passion.

Tarzan s'évade appartient à la classe des films d'aventures qui ne nous lassent jamais et nous aident à rester jeunes !

Arrondissement de Cahors

Castelnau-Montriat

Electrification des écarts. — M. Lacaze, conseiller général, président du Syndicat d'Electrification du Sud du Lot et M. Blanié, maire, ont fait déposer à la Mairie de Castelnau le plan d'Electrification des écarts de la commune où tous les intéressés pourront en prendre connaissance et faire toutes les réclamations qu'ils jugeront utiles. — Se presser.

Carnet rose. — Nous apprenons l'heureuse naissance de Xavier-François-Louis Siréjol, le mignon petit frère d'Elisabeth.

Nos félicitations à l'aimable papa, M. Jean Siréjol, boucher, à la gentille maman Mme née Apollonie Ferrrière et nos souhaits de bonne santé au bébé.

Catus

Nécrologie. — Nous avons appris avec surprise et peine, la mort subite de M. Burgade, négociant à Labastide-Murat à l'âge de 65 ans.

Le défunt était le père de notre sympathique commis de perception à Catus, à qui nous adressons, en cette douloureuse circonstance, ainsi qu'à toute sa famille nos condoléances les plus sincères.

Gigouzac

Chemin rural. — M. Garrigou, sénateur, vient de recevoir de M. le Ministre de l'Agriculture une lettre relative à la demande de subvention pour le chemin rural du Mas de Bris. Cette lettre dit que le projet est établi et qu'il pourra être adressé au ministère dès que les intéressés auront accompli les formalités pour la reconnaissance du chemin et la constitution de l'Association syndicale.

Labastide-du-Vert

Pigeon voyageur égaré. — Depuis 3 ou 4 jours, Mme St-Hilaire constatait qu'un pigeon voyageur venait avec ses poules lorsqu'elle distribuait le grain à ces dernières. Samedi matin, elle fut surprise de voir, à sa voisine, un pigeon voyageur portant les mentions suivantes :

Sur une bague, 36 C. 655073 Fran-

ce ; sur l'autre : Le Sarlavèze, Sarlat, Dordogne.

La déclaration en a été faite à la Mairie de Labastide-du-Vert.

Mme Lhermet tient le pigeon à la disposition de son légitime propriétaire. — A. B.

Lalbenque

Nécrologie. — Jeudi une foule de parents et amis accompagnait à sa dernière demeure, la dépouille mortelle de Rey Jules, décédé à la suite d'une longue maladie, à l'âge de 62 ans. Pendant son service militaire actif il avait subi une grave opération chirurgicale, l'ablation d'un rein, qui l'avait laissé bien diminué par le travail et lui occasionnait à certains moments des crises très douloureuses.

Jules Rey était une bonne figure lalbenquoise. Sous un caractère un peu froudeur, à la répartie ingénieuse, se cachait un bon cœur, charitable, serviable et reconnaissant. Sa parole était un acte.

A sa femme de ménage, qui avait soigné

naître à ses adhérents et au public figeacois les points suivants :

1° Pendant les journées du dimanche et du lundi de Pâques, plus de cent visiteurs ont été enregistrés à l'Hôtel de la Monnaie.

2° Dons au Musée : C'est avec le plus grand plaisir que nous constatons l'intérêt que certains portent à notre Musée local. Nous souhaitons que beaucoup se pénètrent de ce sentiment, et nous adressons un pressant appel, afin que soit enrichie notre salle, qui fait l'admiration des étrangers et des touristes.

Nous avons reçu cette semaine de M. Vidal, Chef de Bureau de la Société générale, 2 sabres et 2 poignards maures dans leur gaine en bois sculpté et de M. Penard, Employé à la Société générale, 1 dent d'Auroch, trouvée dans la grotte du Bosc de Lacam à St-Antonin (Tarn-et-Garonne). Que MM. Vidal et Penard veuillent bien trouver ici l'expression de nos vifs remerciements et de notre gratitude.

3° Exposition internationale de Paris 1937 : Jeudi matin, M. Rouquet, artiste-peintre, délégué par le Comité de la 6^e région à l'Exposition, est venu à Figeac pour exécuter les schémas de l'Hôtel de la Monnaie, de l'Aiguille et du Gingle. La peinture des deux monuments historiques et de la colline doivent faire partie d'une composition qui ornera un des panneaux de la Salle de Restaurant du pavillon de la 6^e région (Limousin-Marche-Quercy-Périgord).

M. Rouquet a visité, accompagné par le Président de l'Essi, notre ville. Il s'est déclaré émerveillé par les magnifiques trésors archéologiques qu'elle renferme, et dont les Figeacois ont le droit d'être fiers.

Le bureau de l'Essi ne négligera rien pour que Figeac ait une place bien marquée à l'Exposition de Paris. Il a envoyé un nombre important de guides touristiques à l'Agence des Compagnies de Chemins de Fer, aux principales permanences des « Essi » de France, Algérie, Maroc, Tunisie.

Un envoi important va suivre au Siège de l'Union des Fédérations des « Essi » à Paris, qui en assurera la diffusion.

4° Enfin, confirmation a été donnée au Président de l'Essi de Figeac, par le Secrétaire général de la Société Archéologique de France, que sera tenu, en juin, à Figeac, son Congrès annuel ; séance inaugurale le 7 juin à 9 h. 30, dans la Salle du Théâtre Municipal.

« L'Avare » au Théâtre municipal. — Le mercredi 28 avril, la Compagnie du Théâtre de l'Arc donnera au Théâtre municipal, « L'Avare », la célèbre pièce en cinq actes de Molière.

M. Henri d'Aubigny, fondateur du Théâtre de l'Arc, jouera le rôle d'Harpagon.

Nul doute que « L'Avare » ne connaisse le succès du « Cid » auquel nous avons applaudi, il y a quelques mois, avec plaisir.

Grandes fêtes du 1^{er}, 2 et 3 mai. — Le Comité des fêtes poursuit avec un zèle et une ténacité dignes d'éloges l'élaboration d'un programme susceptible de donner satisfaction à tous.

Une retraite aux flambeaux aura lieu le samedi soir avec les concours d'une clique de clairons et de tambours et des Sociétés locales.

Le dimanche, un festival musical se déroulera place de la Raison.

La fête foraine s'annonce brillante. La place Vital sera trop petite car les défilés affluent de tous côtés.

Le lundi la course internationale amènera dans nos murs des coureurs renommés.

Un grand concours de devantures fleuries est organisé. Les habitants, les commerçants de Figeac sont invités à paover maisons et magasins. Les meilleurs décorateurs seront récompensés : 1.200 fr. sont prévus à cet effet.

Les fêtes de Figeac 1937 seront dignes des précédentes.

Congrès archéologique de France à Figeac. — La centième session du Congrès archéologique de France s'ouvrira cette année à Figeac le lun-

di 7 juin. Elle sera présidée par M. Marcel Aubert, membre de l'Institut, assisté de M. Adrien Blanchet, membre de l'Institut, délégué du Ministre de l'Education Nationale ; de M. Emile Marie, membre de l'Académie Française, directeur de l'Ecole française de Rome ; de diverses notabilités universitaires et du monde des lettres, des sciences et des arts.

Vingt mètres de quai démolis. — Dans la journée du 9 avril dernier, une partie du quai, en amont du pont Gambetta, parut menacer ruine. Aussitôt un garde-fou de fortune fut établi... et ce fut très bien car, dans l'après-midi du 10 avril le mur de soutènement s'effondrait sur une longueur de 20 mètres à l'endroit précis où les précautions avaient été si judicieusement prises.

Nos vives félicitations à l'homme vigilant, bon gardien de la sécurité publique qui signala le danger et provoqua les mesures de protection, évitant ainsi de graves accidents.

Laval-de-Cère. Accident. — M. Pierre Grassone, contremaître à l'usine électro-métallurgique, s'est blessé à un pied au cours de son travail. Un repos de 12 jours lui a été prescrit par M. le Docteur Ascher.

Nos vœux de prompt rétablissement.

Semaine de 40 heures. — Les nouvelles dispositions de l'arrêté préfectoral concernant l'application de la loi sur les 40 heures sont entrées en vigueur depuis le début de la semaine. Les ouvriers de l'usine électro-métallurgique travaillent 8 heures par jour et bénéficient, chaque semaine, par roulement, de 2 jours complets de repos.

Carnet blanc. — On annonce le prochain mariage de notre compatriote, Louis-Justin Ballysac, mécanicien, avec Mlle Louise-Madeleine Monteil, mineure, sans profession, domiciliée à Lamativie.

Nos meilleurs vœux à ces futurs époux.

Corn. Mutation dans les Tabacs. — M. Lachèze, vérificateur de la culture du tabac, à Corn, est appelé à remplir les mêmes fonctions à St-Martin-Labouval. Depuis 8 ans à la tête de notre section, il s'était attiré l'estime et la confiance des planteurs. Par son aménité et sa complaisance, il avait aussi conquis la sympathie de toute la population. Au nom de ses nombreux amis, tout en le félicitant pour la nomination qu'il avait sollicitée, nous lui exprimons les regrets que nous cause son départ, et nous lui souhaitons bonne chance dans sa nouvelle résidence. Nous ne saurions manquer d'associer à nos vœux Mme Lachèze dont tout le monde ici appréciait la cordialité et la loyauté dans les relations.

Arrondissement de Gourdon. Gourdon. Foire. — La foire du 17 avril a été assez importante. Voici les cours :

Beufs de boucherie, 200 à 240 fr. ; quelques extras à 242 fr. 50 ; bœufs de travail et d'élevage, 200 à 240 fr. les 50 kilos ; moutons de boucherie, 4 à 4 fr. 75 ; agneaux de boucherie, 5,50 à 6 fr. 40, le tout le kilo ; porcs de charcuterie, 260 à 285 fr. les 50 kilos ; porcelets, 140 à 190 fr. l'un, selon qualité et grosseur ; chevreaux, 2,50 à 3 fr. ; poulets de grain, 5 à 6 fr. ; poules, canards, dindes, 4 à 5 fr. ; pintades, 5 à 6 fr. ; lapins, 2,50 à 3 fr., le tout le demi-kilo ; œufs, 3,50 à 4 fr. la douzaine ; pigeonneaux, 10 à 10 fr. 50 la paire ; pommes de terre, 10 à 12 fr. les 30 litres ; asperges, 5 à 6 fr. la botte de un kilo environ.

Prochaine foire, 7 mai.

Montfaucon. Elections complémentaires. — Ainsi que nous l'avons annoncé, des élections municipales complémentaires auront lieu le 2 mai. Cinq sièges

sont vacants par suite de la démission de 5 conseillers : MM. Roumieux, Albareil, ancien maire, Saint-Hilaire et Despeyroux.

On annonce que les cinq conseillers démissionnaires seront candidats.

St-Germain-du-Bel-Air. Hyméne. — Nous apprenons avec plaisir le prochain mariage de M. Albert Fabre, cultivateur, domicilié à Fos, commune de Concorès (Lot), avec Mlle Marie-Elia Benoît, sans profession, domiciliée au mas de Bouyé, commune de St-Germain-du-Bel-Air (Lot).

Aux futurs époux nos meilleurs vœux de bonheur.

Concorès. Réunion du Conseil municipal. — Le Conseil municipal s'est réuni dimanche à 9 h. sous la présidence de M. Larrive, maire. Tous les conseillers étaient présents à part MM. Bertrand et Jouves.

A l'unanimité le Conseil a donné un avis favorable à la reconnaissance des chemins ruraux.

a) du bourg de Labourdarie ; b) du V.O. n° 4, au G.C. n° 6.

Il a demandé à prélever une somme de 600 francs sur les fonds libres de la commune pour effectuer les paiements des frais occasionnés par l'expropriation du terrain devant servir à la construction de la bascule.

Il a approuvé, après modifications, le tableau et le plan concernant l'électrification des écarts.

Mariages. — Nous sommes heureux d'annoncer les mariages de Fernand Jumeil, mutilé de guerre, domicilié au village de Goulème avec Marthe Sabrié, domiciliée à Gourdon et celui de Albert Fabre, propriétaire, domicilié au village de Fos avec Elia Benoît, domiciliée à St-Germain. Nos meilleurs vœux à tous.

Médaille militaire. — MM. Gaydon Hugues, garde-champêtre et Marrouch Armand, facteur des P.T.T., viennent d'obtenir la médaille militaire.

Nos sincères félicitations.

Salviac. Accident mortel. — Mme Clément Valette, née Roye, du moulin de Jarde, près Salviac, blessée grièvement vendredi par l'arbre de transmission du moulin, qui avait eu les jambes broyées et avait été transportée à Cahors pour y subir une opération chirurgicale est décédée des suites d'une congestion cérébrale.

Cet accident a péniblement ému la population de Salviac qui l'accompagnait son corps en foule au cimetière communal. Mme Valette était âgée de 22 ans seulement. A son mari, si cruellement frappé, à sa famille, nous présentons nos bien sincères condoléances.

Radio-Cinéma. — M. A. Roubinet, l'opérateur de cinéma bien connu, donnera une représentation le dimanche 25 avril 1937 en la salle des fêtes de la mairie qui constituera une véritable soirée de gala.

Au programme : Harry Baur dans « Un homme en or » ; La Ruée à l'Ouest ; Match Marcel Thil-Vilda Jacks ; La Petite Caravane. Dessin animé. Soirée à 8 h. 30.

Dégagnac. Un de moins. — Lundi matin, 12 avril, M. André Calas, employé au P.-O.-Midi, a tué un gros blaireau qui se cachait dans les fourrés situés entre les villages du Mastoul et de Lamothé.

Félicitations et remerciements pour la destruction de cette bête puante.

CHAMBRE DE COMMERCE DU LOT. Présidence de M. Orliac, Président. M. le Préfet du Lot s'est excusé de ne pouvoir assister à la séance.

Election d'un membre correspondant. — M. Labrousse, Directeur de la succursale de la Banque de France à Cahors, est élu membre correspondant de la Chambre en remplacement de M. Raynaud, précédent Directeur du même Etablissement.

M. Orliac souhaite, en termes amicaux, la bienvenue à M. Labrousse,

présent à la séance. Celui-ci remercie M. Orliac et ses nouveaux collègues de la confiance qu'ils viennent de lui témoigner et leur donne l'assurance de son entier concours.

Comité de la IX^e Région économique. — M. le Président rend compte de la réunion du 22 février dernier au cours de laquelle les questions suivantes ont été examinées :

A. — Organisation corporative. — Le Comité a reconnu la nécessité pour les commerçants et les industriels d'adhérer à une organisation professionnelle dans le cadre local, régional et national, organisation dans laquelle les groupements commerciaux et industriels, les Chambres de Commerce et les Chambres de Métiers devront être largement représentés.

B. — Correspondants de province des grands magasins. — Le Comité a émis le vœu que ces correspondants soient imposés au droit proportionnel de la patente.

C. — Réforme de l'Assemblée des Présidents. — Une fois de plus, le Comité s'est déclaré favorable à la transformation de l'Assemblée des Présidents en Assemblée permanente et a exprimé le vœu que le regroupement des forces patronales tienne le plus grand compte de l'existence des Régions économiques.

D. — Statut des voyageurs de commerce. — Le Comité s'est déclaré défavorable au projet de loi voté par la Chambre des Députés.

Modification à l'horaire des trains. — Le Conseil municipal de Saint-Denis-Catus demande à la Chambre de Commerce d'appuyer, auprès de la Cie du P.-O.-Midi, une délibération tendant à obtenir une modification d'horaire.

M. Besombes est chargé d'examiner cette question et de faire connaître ses conclusions qui seront adressées à la Cie du P.-O.-Midi.

Chambre des Métiers. — Par lettre en date du 26 février 1937, M. le Préfet du Lot demande à la Chambre de Commerce d'appuyer, auprès de la Cie du P.-O.-Midi, une délibération tendant à obtenir une modification d'horaire.

M. le Président souligne que cette création a été demandée par le Conseil municipal de Cahors.

La Chambre de Commerce donne un avis favorable, sous la réserve que les artisans-commerçants continueront à cotiser à la Chambre de Commerce.

Tapiserie d'Aubusson. — M. le Président fait connaître qu'à la suite des tractations dont il avait été chargé, il a passé commande à la Maison Gagnier et Goubely, d'Aubusson, d'une tapisserie d'art qui figurera au pavillon de la 6^e Région à l'Exposition Internationale de Paris.

Prélèvement sur le fonds de réserve. — Par lettre en date du 18 mars 1937, M. le Ministre du Commerce fait connaître qu'il autorise la Chambre de Commerce à prélever sur son fonds de réserve une somme de 17.500 francs en vue : 1° de sa participation à l'édification du pavillon de la 6^e Région à l'Exposition Internationale ; 2° de l'achat d'une tapisserie d'Aubusson.

Prêts à long terme. — En réponse à la demande de renseignements qui lui avait été adressée, le Crédit National fait connaître à la Chambre les conditions auxquelles des avances à long terme peuvent être consenties par lui aux commerçants et industriels.

Durée des avances : 10 ans. Amortissement : dès la 3^e année. Intérêt : 7,15 0/0. Garanties exigées : hypothèque de premier rang ou nantissement de bonnes valeurs de Bourse.

Franc-Exposition. — La 8^e Région Economique communique deux lettres, de M. le Président du Conseil et de M. le Ministre des Finances, faisant connaître que le Gouvernement n'envisage pas la création d'un Franc-Exposition qui présenterait de notables inconvénients.

Conventions collectives entre producteurs agricoles et négociants. — Considérant que l'adoption du projet de loi n° 1363, concernant ces conventions, détruirait l'équilibre de la loi de l'offre et de la demande, en-

traînerait la disparition de tout commerce libre et supprimerait les foires et les marchés, la Chambre de Commerce a demandé que ce projet de loi soit repoussé.

Cette décision a été communiquée à M. le Président du Conseil, à MM. le Ministre du Commerce et de l'Industrie, le Ministre de l'Economie Nationale, le Ministre de l'Agriculture et les Sénateurs du Lot.

Statut légal des voyageurs de commerce. — La Chambre de Commerce a demandé à MM. les Sénateurs du Lot de prendre en considération l'amendement proposé par M. Raynaldy au projet de loi adopté par la Chambre des Députés, amendement réclamant en particulier la réciprocité en cas de rupture de contrat.

Elections au Conseil supérieur du travail. — L'assemblée procède au vote, dans les formes prescrites par le décret du 31 janvier 1921, en vue de l'élection de 22 membres-patrons du Conseil supérieur du travail.

Bourse et subventions. — La Chambre renouvelle, pour l'année scolaire 1936-1937, la bourse allouée à M. Sol en faveur de son fils, élève à l'Ecole Pratique de Commerce et d'Industrie d'Agen et, pour l'année 1937, les subventions accordées annuellement à des Groupements économiques.

Elle vote une subvention de 200 fr. pour l'érection d'un monument à la mémoire de M. E. Clémentel, dont la part fut prépondérante dans le développement de notre organisation économique nationale et internationale.

Crédits supplémentaires pour l'exercice 1936. — Sur proposition de son Trésorier, la Chambre régularise de faibles dépassements de crédits sur certains articles du budget de 1936, dépassements qui seront couverts par les économies réalisées sur d'autres articles.

Exposition Internationale de Paris. — M. Orliac met ses collègues au courant de ce qui a été fait jusqu'à ce jour par le Comité Régional. Il indique que les réunions, à Cahors, le 14 mars de l'Union départementale des S.L., le 16 mars, du Comité départemental de l'Exposition assisté de MM. Alluaud, de Chalup et des architectes de la 6^e Région, ont amené quelques conclusions pratiques.

M. Orliac montre aussi que l'effort financier du département du Lot en faveur de l'Exposition n'est pas inférieur à celui des autres départements compris dans la 6^e Région.

Aérodrome de Labéraudie. — La Chambre de Commerce examine objectivement les incidents regrettables qui se sont produits dernièrement à l'Aéro-Club du Quercy auquel elle a confié, depuis le 1^{er} janvier dernier, la gestion de son aérodrome.

Sans prendre parti dans les questions intérieures du Club cadurcien, la Chambre déclare qu'elle n'abandonne en rien ses droits de propriétaire et donne mandat à son Président de veiller à l'observation scrupuleuse des clauses de la convention de cession de gestion. Elle espère qu'elle n'aura pas à relever de non-observation de clauses qui l'obligeraient à demander au Ministre l'annulation de la dite convention.

Elle exprime unanimement l'espoir que la bonne entente sera sans tarder rétablie au sein de l'Aéro-Club, pour le plus grand bien de la Société elle-même et pour le développement du sport aéronautique dans notre département.

Survol de la ville. — A la demande de M. Gayet, des démarches seront faites auprès de la Municipalité pour obliger les aviateurs à observer l'altitude réglementaire dans les survols de la ville.

Créations d'aérodromes. — A la demande de M. Besombes, la Chambre émet le vœu que les créations d'aérodromes ne soient réalisées que sur un plan national et qu'elles soient conditionnées par l'importance économique ou stratégique des lignes aériennes. Ce vœu sera transmis à M. le Ministre de l'Air.

Organisation du patronat. — M. Orliac fait connaître que, en l'absence d'un organisme patronal dans le département, M. le Préfet du Lot a décidé que la Chambre de Commerce

serait l'organisme patronal représentatif dans les conflits du travail.

Semaine de 40 heures dans le commerce de détail. — M. Orliac, convoqué à la Préfecture pour discuter de cette question, reçoit de l'Assemblée mandat de défendre la répartition des 48 heures sur 6 jours, avec semaine anglaise du samedi soir au lundi à midi, dans les villes de moins de 10.000 habitants.

Situation des correspondants de province des grands magasins (Rapport de M. Lavergne). — La Chambre adopte les conclusions du rapporteur, tendant à l'imposition au droit proportionnel de la patente, conclusions conformes, d'ailleurs, au vœu émis par le Comité de la 8^e Région Economique et signalé plus haut.

LA FAMINE EN CHINE. De Shanghai. — La famine qui s'est étendue à la province des Houei-Tchéou, en Chine, atteint 5 millions d'habitants. Trois mille enfants sont morts de la diphtérie ou de la typhoïde.

Grève de nourrices. De New-York. — Trente nourrices qui allaitent les enfants hospitalisés dans une institution de bienfaisance se sont mises en grève pour obtenir une augmentation de leurs salaires.

LA FIN DU POURBOIRE. De Paris. — Le Président du Conseil et le Ministre du Travail se proposent de demander, lors de la rentrée du Parlement, à la conférence des présidents, l'inscription à l'ordre du jour de la Chambre, du projet de loi tendant à la suppression du pourboire.

Contrôle de la non-intervention. De Gibraltar. — L'entrée en vigueur du contrôle de la non-intervention a commencé cette nuit.

« Je ne crains plus les crises de goutte... »... les rhumatismes aigus, déformants et noueux, qui me tenaient alié des semaines et même des mois entiers. Aujourd'hui, dès qu'une crise se fait sentir, je saute sur une boîte de cachets Gandol et environ douze heures après la crise est passée et je peux reprendre mon travail de chauffeur. Ce merveilleux soulagement est obtenu sans aucun ennui pour mon estomac. (M. Josselin, 17, rue Corot, à Ville d'Avray, Seine-et-Oise). Vous aussi allez faire votre cure de Gandol et vous ne souffrirez plus ; 12 fr. 75. Ties Phies et Phie Orliac à Cahors.

Mme DAVIDOVATZ prévient sa clientèle qu'à partir du mardi 20 avril 1937, son atelier de couture sera transféré au 12, rue Clemenceau, 2^e étage, en face la Halle.

ON DEMANDE UNE BONNE S'adresser Bureau du Journal

LA PHOSPHODE GARNAL Médication iodotannique phosphatée Remplace l'Huile de foie de Morue

PRIX DU FLACON : 15 francs

UN SEUL MODELE DE FLACON GRANDEUR UNIQUE

EN VENTE DANS TOUTES LES PHARMACIES

Feuilleton du « Journal du Lot » 36

L'Alouette

PAR F. de BAILLEHACHE

Jeanne était restée debout, éberluée, les bras ballants :

— Ma choute... Tu sais, les beaux parleurs sont trompeurs, souvent... Si c'est ça... il y en a d'autres au monde que ton « moco », comme dit Totor. Tu as arrangé ta vie comme tu voulais... Nous n'avons rien dit, tu continueras de faire à ta guise.

Elle baissa la tête. Comme elle regrettait son départ subit... sa folie !

— Oh ! tu sais, papa, fit-elle avec une moue enfantine, ce n'est pas aussi amusant que je le croyais de vivre à sa guise.

Il exagéra son étonnement :

— Tiens, voyez-vous ça ? Moi, je croyais tout le contraire. Je m'imaginai que la grande vie, les banquiers et leurs familles, les belles voitures, les grands restaurants, c'était le parfait bonheur !

Elle eut les larmes aux yeux et ne répondit pas.

Riquette essaya de faire dévier la conversation.

— Alors, papa, tu ne me trouves plus jolie ?

Il fit un grand geste des bras :

— Il ne s'agit pas de ça. Je trouve que tu as l'air malade, et cet air-là ne peut pas être très beau. Voilà tout. Tu as arrangé ta vie comme tu voulais... Nous n'avons rien dit, tu continueras de faire à ta guise.

Elle baissa la tête. Comme elle regrettait son départ subit... sa folie !

— Oh ! tu sais, papa, fit-elle avec une moue enfantine, ce n'est pas aussi amusant que je le croyais de vivre à sa guise.

Il exagéra son étonnement :

— Tiens, voyez-vous ça ? Moi, je croyais tout le contraire. Je m'imaginai que la grande vie, les banquiers et leurs familles, les belles voitures, les grands restaurants, c'était le parfait bonheur !

Elle eut les larmes aux yeux et ne répondit pas.

Il reprit :

— Comme on se trompe, tout de même ! Ah ! tu en es revenue. Ça a dû te coûter cher, si j'en crois les kilos que tu as perdus. Mon collègue Chaumont me l'avait bien dit.

Riquette s'étonna :

— Vous attendez quel'un ?

— Non. Ah ! je ne t'ai pas dit... Non, c'est vrai, avec ta mine qui nous a tous bouleversés, j'ai oublié de te prévenir. Marie est venue vivre avec nous, Marie Birot. Elle était si seule depuis la mort de sa mère... Alors, comme nous avions une chambre vi-

de... C'est mieux pour elle et pour nous.

— Ma chambre ! Ma chambre !... Henriette ne s'attendait pas à cette nouvelle. Elle espérait aussi vite que possible, se débarrasser du studio, maintenant haï, et revenir rue de Saussure.

Mais sa chambre n'était plus libre. Son départ devenait définitif.

Jeanne sentit qu'Henriette en éprouvait de la peine, et s'excusa :

— Que veux-tu, ma pauvre petite, cela n'avait pas de sens de garder ta chambre, puisque tu t'étais presque enfuie... J'ai même eu des difficultés avec ton père parce qu'il ne voulait plus te revoir, ainsi !...

La porte d'entrée claqua, et Totor fit son apparition.

— Jour, tout le monde, Oh ! Riquette, ce que tu es maigri !

Elle lui fit des yeux pour l'empêcher d'insister. Il se fut, mais reprit dès que sa mère se fut éloignée :

— Tu sais, ton Moco... je le connais bien, et lui il ne me connaît pas. Ça me donne une supériorité sur lui.

Le gamin s'approcha jusqu'à l'oreille de sa sœur :

— Le dimanche, nous allons souvent faire des extras, en banlieue, chez des garagistes amis de M. Goubaud. Eh ! bien, l'autre jour, j'ai reconnu l'Hispano du moco. Le chauffeur nègre mangeait, alors, pour m'amuser, j'ai ouvert le robinet d'essence... Pas tout à fait, sans quoi, on se serait aperçu que c'était fait

expres. Naturellement, ils n'ont pas pu partir. Le nègre a crié, son patron s'est mis en colère, j'ai offert mes services...

Il gesticulait en racontant et suivait l'effet de son récit sur le visage de sa sœur.

— Naturellement, le nègre a envoyé promener tout le monde. Mais moi, j'ai vu que ton fiancé était avec une belle femme blonde, grande. Elle causait avec des amis, un vieux Russe et une grosse dame qui roule les R, et elle disait être mannequin chez Jeanne Lambin.

Evidemment, le beau Demètre tendait de nouveau ses filets. A cette belle fille blonde, il devait suser ses mêmes phrases d'amour qu'il avait récitées à Henriette, après tant d'autres...

« On les prend toutes avec le même miel », disait-il cyniquement.

Et avec un calme absolu, il menait ces malheureuses à leur perte, au déshonneur et à la prison, claquant des doigts et riant lorsque la pauvre créature s'affolait de se voir prise au piège.

Riquette ne connaissait pas la nouvelle victime de Demètre et de la bande de dévaliseurs, mais elle eut pitié de celle qui lui succédait. Elle aurait voulu l'avertir... Mais comment ? Est-ce que cette fille la croirait ?

Elle-même aurait-elle cru une femme qui serait venue lui dire :

— L'homme qui vous fait la cour est un monstre, sa beauté ne sert

qu'à mieux cacher sa cruauté intéressée et sans pitié ! Prenez garde à lui !

Elle aurait demandé :

— Qui êtes-vous ? Vous parlez comme une femme jalouse. Sans doute il vous faisait la cour et vous a délaissée pour moi... Taisez-vous. Je ne crois pas un mot de ce que la rancune vous fait dire !

Certainement que le joli mannequin blond répondrait à peu près la même chose !

Victor racontait toujours, mais Henriette n'écoutait plus, elle suivait ses méditations.

Soudain, elle se tourna vers son frère et lui posa les mains sur les épaules. Il avait grandi et leurs tailles étaient pareilles, elle le regarda dans les yeux :

— Totor, dit-elle d'une voix blanche, Totor, je suis une honnête fille, et n'ai jamais fait de mal à personne... tu en es sûr !

ASSISTANCE JUDICIAIRE
Décision du 25 avril 1936

ETUDE

Maitre P. BERTRANDY
Licencié en droit
AVOUÉ A FIGEAC (Lot)
Successor de Maitres MALRIEU
LOUBET et NUVILLE

Insertion faite en exécution
de l'article 158 bis
du Code de procédure civile

Par jugement rendu par défaut, faute de comparaitre, le vingt et un octobre mil neuf cent trente-six, par le Tribunal civil de première instance de Figeac,

Entre : Madame Marthe ESTIVAL, sans profession, épouse de Monsieur Gabriel ECHE, domiciliée à Lavabre, commune de Laresses,
Et : Monsieur Gabriel ECHE, sans profession, domicilié à Lavabre, commune de Laresses, mais résidant actuellement à Villefranche-de-Rouergue (Aveyron).

Le divorce a été prononcé entre ladite dame Marthe ESTIVAL et ledit sieur Gabriel ECHE.

Aucune opposition audit jugement ne sera recevable passé le délai de un mois à compter de la présente insertion.

Pour extrait,
P. BERTRANDY,
Avoûé.

LA PHOSPHODE GARNAL

Médication iodotannique phosphatée
Remplace l'Huile de foie de Morue

PRIX DU FLAÇON :
15 francs

Un seul modèle de Flaçon

GRANDEUR UNIQUE
EN VENTE DANS TOUTES LES PHARMACIES

L'AGRICULTURE NOUVELLE

Que vous tiriez de la Terre profits ou agréments, vous êtes défendu et conseillé par

Ses fameux articles de défense paysanne font autorité depuis cinquante ans

SES PETITS CONSEILS
(Réponses à nos lecteurs)
vous tirent d'embarras

SES PETITES ANNONCES
font vendre ou trouver
tout ce que l'on veut

Vous avez besoin de
L'AGRICULTURE NOUVELLE
un peu chaque jour

Voir, dans le numéro de cette semaine, la liste des primes intéressantes offertes aux abonnés pendant quelques jours seulement.

Abonnements : FRANCE ET COLONIES, 26 francs par an
18, rue d'Enghien, PARIS

En vente partout :
LE NUMERO : 60 CENTIMES

Envoi franco d'un spécimen
contre 0.60 en timbres

Pendant votre séjour à Paris
vous pourrez lire votre journal
dans le hall de l'Agence Havas
62 Rue de Richelieu, PARIS

P.-O.-MIDI

Passez d'heureux dimanches dans l'une des localités suivantes, en utilisant les Billets de fin de semaine avec 40 0/0 de réduction que le P.-O.-Midi met à votre disposition au départ de Brive pour :

Toutes les gares des sections de lignes de : Tulle à Ussel ; Allasac à Uzerche et les gares de Terrasson, St-Denis-près-Martel et Souillac.

Validité : du samedi au dimanche à 24 heures (1) ou du dimanche au lundi à 24 heures (2). Des validités spéciales sont prévues à l'occasion des fêtes légales.

(1) Ces billets ne peuvent être utilisés au retour le samedi.

(2) Ces billets ne peuvent être utilisés à l'aller le lundi.

Tous renseignements complémentaires vous seront donnés par les gares P.-O.-Midi.

Le billet de fin de semaine assure plaisir et santé.

Pour vos bonnes nuits de voyage !
P.-O.-Midi fournit gratuitement un

oreiller à tout voyageur occupant une place de couchette de 1^{re} classe.

Prenez pour vos voyages de nuit une couchette de 1^{re} classe ; « vous vous lèverez » frais et dispos, à destination.

P.-O.-MIDI

Vous écoulerez plus facilement les produits de votre exploitation en utilisant les Colis agricoles (jusqu'à 50 kilos).

Vous êtes dans une localité desservie par un service de factage ou de réexpédition P.-O.-Midi ? Faites-les enlever chez vous. Sinon, déposez-les au bureau du correspondant de la S.T.A.P.O. le plus proche.

Ils sont transportés à la gare pour un prix minimum : 10 kilos, 1 fr. ; 10 à 30 kilos, 2 fr. ; 30 à 50 kilos, 3 fr.

Ils sont acheminés très rapidement. Ils sont livrés gratuitement à domicile (par les Services de factage).

Ils peuvent être expédiés en port dû, en port payé, contre remboursement, Economie... simplicité... rapidité.

Le Réseau P.-O.-Midi donne avis qu'à son Service de l'exploitation ses besoins en hommes d'équipe sont actuellement couverts et qu'il n'instaurera plus de nouvelles demandes, sauf celles émanant des travailleurs inscrits à un fonds de chômage.

Grands réseaux de Chemins de fer français

Ne gaspillez ni votre temps ni votre argent.

Pour vos envois jusqu'à 50 kg., utilisez les Petits Colis, 3 tarifs extrêmement simples : vitesse unique, colis agricoles, colis express.

Les « petits colis » peuvent être enlevés chez l'expéditeur pour un prix minimum par les services de factage des Réseaux qui livrent les Petits Colis gratuitement à domicile.

Utilisez les Petits Colis : c'est simple, pratique, économique.

Le barème des prix pour votre département vous sera remis gratuitement à la gare.

LES FÊTES SAHARIENNES
D'OUARGLA AU MOIS DE MAI

D'importantes fêtes sahariennes animeront, au mois de mai prochain, la curieuse oasis de Ouargla, dans le sud Constantinois : fête d'Abdel Kader ben Djolali le 6 mai, fête de Sidi Embarek le 13 et fête de Sidi Abderrahman le 23 mai.

A cette occasion, les trois compagnies de navigation assurant les transports France-Algérie accorderont une réduction de 50 0/0 sur le montant du passage de retour, l'aller ayant été effectué à plein tarif, sur attestation du passage aller visée par le Syndicat d'Initiative de Ouargla, l'une des trois dates ci-dessus.

La délivrance des attestations n'aura lieu au départ de la Métropole que du 1^{er} au 15 mai et les retours devront avoir lieu dans un délai de 21 jours.

Imp. COUESLANT (personnel intéressé)
Le co-gérant : L. PARAZINES.

IMPRIMERIE A. COUESLANT

SOCIÉTÉ A RESPONSABILITÉ LIMITÉE AU CAPITAL DE 1.000.000 DE FRANCS

(Personnel intéressé)

CAHORS (Lot)

1, RUE DES CAPUCINS, 1

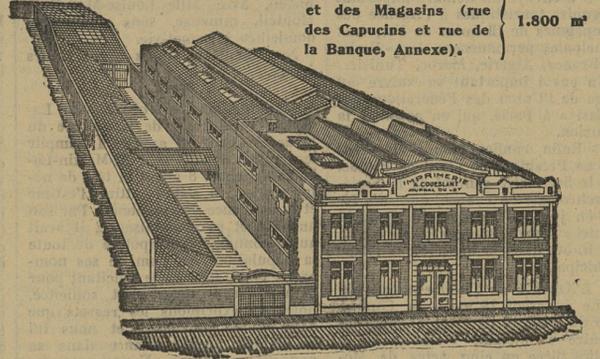
INSTALLATION MODERNE

10 LINOTYPES

22 PRESSES

LIVRAISON RAPIDE

PRIX MODÉRÉS



Superficie des Ateliers et des Magasins (rue des Capucins et rue de la Banque, Annexe). 1.800 m²

LA MODE PRATIQUE

OFFRE AUX LECTRICES DE CE JOURNAL

un abonnement de faveur de 3 mois
et une pochette de patrons, le tout pour 15 frs.

De plus, vous trouverez dans le 1^{er} N^o de chaque mois une série de patrons à votre taille de mannequin.

Envoyez 15 frs avec cette annonce, plus 0 fr. 75 pour le port : 79, boulevard Saint-Germain, Paris.

SERVICE D'HIVER 1936-37

De Paris à Toulouse par Cahors

	OMNIB.	EXP.	MIXTE	RAPIDE	EXP.	RAPIDE	EXP.	OMNIB.
	1 ^{er} , 2 ^e , 3 ^e d.	1 ^{er} , 2 ^e , 3 ^e d.	1 ^{er} , 2 ^e , 3 ^e d.	1 ^{er} , 2 ^e , 3 ^e d.	1 ^{er} , 2 ^e , 3 ^e d.	1 ^{er} , 2 ^e , 3 ^e d.	1 ^{er} , 2 ^e , 3 ^e d.	1 ^{er} , 2 ^e , 3 ^e d.
PARIS (Orsay) dép.	10	15	19	55	20	25	22	5
PARIS (Aust.) dép.	10	27	20	5	20	37	22	17
CAZOULES... arr.	15	31	0	21	1	47	3	7
LIMOGES... arr.	15	45	0	27	1	52	3	12
BRIVE... arr.	17	1	1	43	3	18	4	35
BRIVE... dép.	8	3	12	28	17	7	18	3
Gignac-Cressensac	8	39	13	4	18	37	1	1
SOULLAC... dép.	9	1	13	36	17	44	18	56
CAZOULES... dép.	9	8	13	43	19	2	4	30
La Chap.-d-Mareuil	9	13	13	48	19	6	19	6
Lamothe-Fénelon	9	22	13	57	19	15	19	24
Nozac	9	31	14	6	19	24	19	24
GOURDON... dép.	9	44	14	19	18	6	19	34
Saint-Clair	9	53	14	28	19	42	4	57
Dégagnac	10	3	14	38	19	52	19	52
Thédirac-Peyrilles	10	13	14	48	20	2	20	2
Saint-Denis-Catus	10	23	14	58	20	11	20	11
Espère	10	31	15	6	20	18	20	18
CAHORS... arr.	11	51	17	56	18	45	3	21
CAHORS... dép.	11	51	17	56	18	45	3	21
Sept-Ponts	12	2	18	7	3	25	5	35
Cieurac	12	17	18	22	3	25	5	39
Labenque	12	24	18	29	3	25	5	39
Causade	12	52	18	59	19	25	6	21
MONTEAUBAN arr.	13	23	19	30	19	45	4	20
TOULOUSE... arr.	16	35	20	35	5	7	35	8

De Toulouse à Paris par Cahors

	OMNIB.	EXP.	RAPIDE	EXP.	RAPIDE	EXP.	RAPIDE
	1 ^{er} , 2 ^e , 3 ^e d.	1 ^{er} , 2 ^e , 3 ^e d.	1 ^{er} , 2 ^e , 3 ^e d.	1 ^{er} , 2 ^e , 3 ^e d.	1 ^{er} , 2 ^e , 3 ^e d.	1 ^{er} , 2 ^e , 3 ^e d.	1 ^{er} , 2 ^e , 3 ^e d.
TOULOUSE... d.	4	53	8	35	13	25	15
MONTEAUBAN... d.	6	11	9	53	9	17	14
Causade	6	50	10	27	9	35	16
Labenque	7	26	11	5	17	56	18
Cieurac	7	34	11	13	18	4	18
Sept-Ponts	7	44	11	22	18	14	18
CAHORS... arr.	7	50	11	28	10	9	14
CAHORS... dép.	8	13	10	13	15	2	10
Espère	8	27	10	13	15	2	10
St-Denis-Catus	8	40	10	13	15	2	10
Thédirac-Peyrilles	8	53	10	13	15	2	10
Dégagnac	9	2	10	13	15	2	10
Saint-Clair	9	10	10	13	15	2	10
GOURDON (1) d.	9	23	10	51	10	51	10
Nozac	9	70	10	13	15	2	10
Lamothe-Fénelon	9	38	10	13	15	2	10
La Chap.-de-Mar	9	45	10	13	15	2	10
CAZOULES	9	51	10	13	15	2	10
SOULLAC... dép.	10	4	11	12	11	12	11
Gignac-Cressensac	10	32	11	12	11	12	11
BRIVE... a.	10	57	11	50	16	33	21
BRIVE... d.	11	58	16	39	23	59	1
PARIS... (A.) arr.	18	52	23	23	6	43	8
PARIS... (O.) arr.	19	4	23	35	6	55	8

De Cahors à Libos

CAHORS	6	29	15	20	18	56
Mercuès	6	43	15	34	19	10
Douelle (Arrêt)	6	47	15	33	19	14
Parnac	6	54	15	46	19	22
Luzech	7	1	15	52	19	28
Castelfranc	7	12	16	3	19	39
Prayssac (Arrêt)	7	16	16	7	19	43
Puy-l'Evêque	7	24	16	15	17	22
Duravel	7	31	16	22	17	33
Soturac-Touzac	7	38	16	29	17	44
Fumel	7	48	16	40	18	3
LIBOS	7	53	16	45	18	9

De Libos à Cahors

LIBOS... dép.	6	34	9	24	13	24
Fumel	6	42	9	31	13	31
Soturac-Touzac	6	58	9	41	13	41
Duravel	7	9	9	48	13	48
Puy-l'Evêque	7	25	9	56	13	56
Prayssac (Arrêt)	7	39	10	4	14	3
Castelfranc	7	46	10	9	14	8
Luzech	8	7	10	20	14	19
Parnac	8	20	10	29	14	28
Douelle (Arrêt)	8	29	10	34	14	33
Mercuès	8	37	10	39	14	38
CAHORS	8	53	10	51	14	50

St-Denis-près-Martel et Aurillac

St-Denis-près-Martel	4	45	14	43	18	59
Vayrac	4	53	14	50	18	58
Béaillé (Arrêt)	4	58	14	54	19	3
Puybrun	5	6	15	2	19	11
Bretenoux-Biars	5	15	15	10	18	57
Port-de-Gagnac	5	21	15	16	19	23
Laval-de-Cère	5	30	15	23	19	34
Lamatévie	5	52	15	40	19	51
Siran (Arrêt)	6	9	15	54	20	5
La Roquebrou	6	30	16	5	20	18
AURILLAC... arrivée	7	13	16	40	20	15

Le Buisson à St-Denis-près-Martel

Le Buisson. dép.	7	33	10	34	19	42
Sarlat	8	28	11	31	17	56
Cazoullès	9	3	12	6	19	5
Souillac	8	9	11	12	14	21
Le Pigeon	8	31	10	26	12	37
Baladou. Arrêt.	8	35	10	32	12	41
Martel	8	42	10	56	12	48
St-Denis-p.-M. ar.	8	51	11	7	12	57

Toulouse à Capdenac, Brive et Paris

TOULOUSE. dép.	10	1	15	45	18	20
CAPDENAC... a.	13	46	19	7	22	16
FIGEAC... d.	2	39	7	17	11	11
Le Pournel	7	50	11	42	14	24
Assier	3	33	8	11	11	54
Flaujac (halte)	8	10	12	3	14	42
Gramat	5	13	8	23	12</	